

Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation

Ce formulaire s'adresse à toute personne¹ qui veut

- soit autoriser le ministère du Revenu à communiquer des renseignements confidentiels à une personne désignée (**autorisation**) et permettre à celle-ci de consulter des documents contenant de tels renseignements ;
- soit nommer une personne pour la représenter comme mandataire auprès du Ministère (**procuration**). Dans ce cas, le Ministère pourra communiquer au mandataire les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat et lui permettre de consulter des documents contenant de tels renseignements. De plus, le mandataire pourra aussi demander des modifications de nature fiscale ;
- soit révoquer ou modifier une autorisation ou une procuration déjà transmise au Ministère (**révocation**).

L'autorisation et la procuration peuvent se rapporter à une ou à plusieurs des lois que le ministère du Revenu applique (*Loi sur les impôts, Loi sur la taxe de vente du Québec, Loi concernant la taxe sur les carburants, Loi concernant l'impôt sur le tabac, Loi sur la taxe d'accise, Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, etc.*).

Si vous êtes le représentant autorisé de la personne (autre que le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier d'une société, ou l'un des associés d'une société de personnes) à qui s'adresse le formulaire, vous devez aussi fournir les documents qui attestent que vous pouvez agir en son nom.

Durée de validité de l'autorisation ou de la procuration

Pour le Ministère, une autorisation ou une procuration est valide durant **trois ans au maximum**, à compter de la date de signature. Passé ce délai, vous devrez renouveler l'autorisation ou la procuration.

Vous pouvez **modifier ou révoquer** une autorisation ou une procuration en tout temps.

Retournez ce formulaire à l'une des adresses suivantes :

- 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- Complexe Desjardins, C. P. 3000, succursale Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1A4

Pour **donner** une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1, 2 et 3 du formulaire.

Pour **révoquer** une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1.1 et 4.

Pour **modifier** une autorisation ou une procuration, remplissez toutes les parties du formulaire. En effet, vous devez d'abord révoquer (parties 1.1 et 4) l'autorisation ou la procuration, puis en donner une nouvelle (parties 1.2, 2 et 3).

1 Renseignements sur l'identité (écrivez en majuscules)

1.1 Personne qui autorise la communication de renseignements ou qui donne une procuration (mandant)

Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du particulier		Ind. rég.	Téléphone	Poste
Adresse		Code postal		
Inscrivez, parmi les numéros suivants, tous ceux qui vous concernent :				
Numéro d'assurance sociale (NAS)		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

1.2 Personne à qui le Ministère est autorisé à communiquer des renseignements ou qui reçoit la procuration (mandataire)

Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du particulier		Ind. rég.	Téléphone	Poste
Adresse		Code postal		
Inscrivez, s'il y a lieu, les numéros suivants :				
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		
<input type="text"/>		<input type="text"/>		

Suite à la page suivante

1. Par exemple un particulier, un particulier en affaires, une société, une société de personnes ou une fiducie.

2 Renseignements visés

Cette autorisation ou cette procuration concerne les renseignements ou documents qui se rapportent à ce qui suit :

- ma ou mes déclarations de revenus des particuliers
- ma ou mes déclarations de revenus des sociétés
- ma ou mes déclarations de revenus des fiducies
- mes déclarations de droits sur les licences ▼ Précisez, s'il y a lieu, le ou les numéros de dossier concernés ▼
- mon dossier de pension alimentaire : _____
- mes déclarations de TVQ² et de TPS/TVH : _____
- mes déclarations de taxe sur les carburants : _____
- mes déclarations d'impôt sur le tabac : _____
- mes retenues et mes cotisations à titre d'employeur : _____
- le ou les renseignements ou documents suivants : _____
- tous les renseignements que le Ministère détient à mon sujet pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Cette autorisation ou cette procuration s'applique aux années ou aux périodes suivantes :

3 Autorisation ou procuration (remplissez la partie appropriée et signez)

Autorisation

Moi, _____, j'autorise le ministère du Revenu à communiquer à la personne dont le nom figure
Nom (en majuscules)
à la partie 1.2 les renseignements visés à la partie 2.

ou

Procuration

Moi, _____, je nomme comme mandataire la personne dont le nom figure à la partie 1.2. À ce titre
Nom (en majuscules)
elle me représentera auprès du Ministère et aura le pouvoir de fournir au Ministère et de modifier, pour moi et en mon nom, tout renseignement ou document visé à la partie 2. Elle aura aussi le pouvoir de participer à toute négociation avec le Ministère en ce qui concerne de tels renseignements ou documents. J'autorise le Ministère à communiquer au mandataire désigné à la partie 1.2 les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat.

Signature

Cette autorisation ou cette procuration restera valide pour une durée de trois ans à compter de la date indiquée ci-dessous **ou** jusqu'au _____ (maximum trois ans), à moins que moi ou mon représentant autorisé ne la révoque.

Signature du particulier ou du représentant autorisé

Fonction

Date

**Remplissez cette partie seulement pour modifier une autorisation
ou une procuration ou pour une révocation.**

4 Révocation

Cochez la case appropriée : révocation d'une autorisation révocation d'une procuration

Moi, _____, je révoque l'autorisation ou la procuration
Nom (en majuscules)
donnée à _____, le _____
Nom (en majuscules) Date

Signature du particulier ou du représentant autorisé

Fonction

Date

2. Les taxes suivantes sont prévues dans la *Loi sur la taxe de vente du Québec* : taxe de vente du Québec, taxe sur les boissons alcooliques, taxe sur les primes d'assurance, taxe sur le pari mutuel, taxe sur l'hébergement, droit spécifique sur les pneus neufs.